



UR18 - CONCOURS REGIONAL 2018

"CHALLENGE INTERCLUB DE L'AMITIÉ"

Papier Couleur

1. CONDITION DE PARTICIPATION

- Tous les clubs ou individuels sur le territoire de l'UR 18, fédérés ou non.
- Participation :
 - o Papier couleur
 - o Nombre d'œuvres par club : illimité
 - o Nombre maxi d'œuvres par auteur : 4
- Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

2. JUGEMENT

- Date : **26 mai 2018**, lieu : **Orangerie, Parc de la Butte au Grès – 91290 OLLAINVILLE**
- Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non l'UR 18.
- Le jury notera les photos de 20 (meilleure note) à 6.
- S'ils le souhaitent, les juges pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

- Date limite de réception : **13 mai 2018**
- Adresse d'envoi : **Mme Claudine DJIBRE**
- **Résidence Lavoisier, Bt. E, Apart. 193, 3 Cours Jules Raimu - 92160 ANTONY**

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés du bordereau Club/Auteur (Fichier de contrôle), disponible sur le site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6).

- Pour les moins de 21 ans, merci d'indiquer la date de naissance sur le bordereau auteur (fichier de contrôle Excel).
- Photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm.
- Au dos, **collée obligatoirement en haut à gauche, une étiquette** issue du site de gestion fédéral des concours (voir ci-dessous paragraphe 6), ou devra figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur (fichier de contrôle Excel).
- **Les fichiers images devront être saisis sur le portail concours du site fédéral :**
<http://outils.federation-photo.fr/concours/>

4. PALMARES

- Classement par œuvre,
- Classement Club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club,
- Classement par Auteur : sur les 3 meilleures photos,
- Prix jeune (-21 ans),
- D'autres récompenses pourront-être ajoutées par le Commissaire.

5. GARANTIES

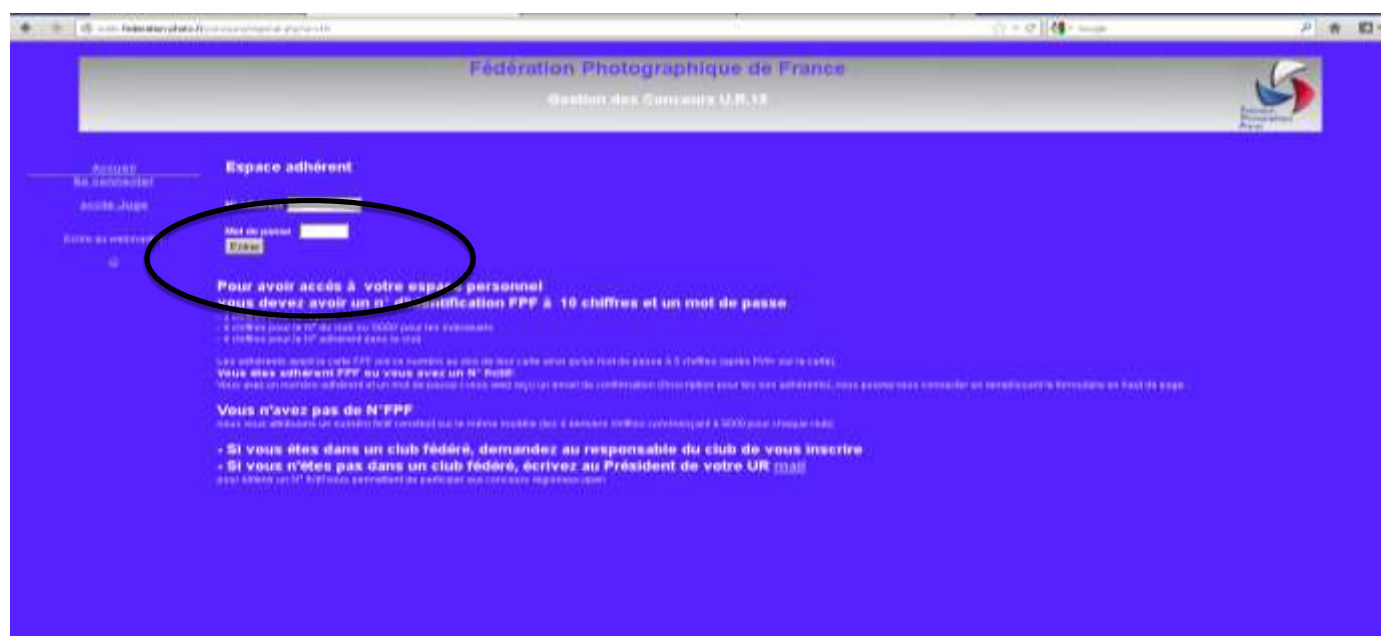
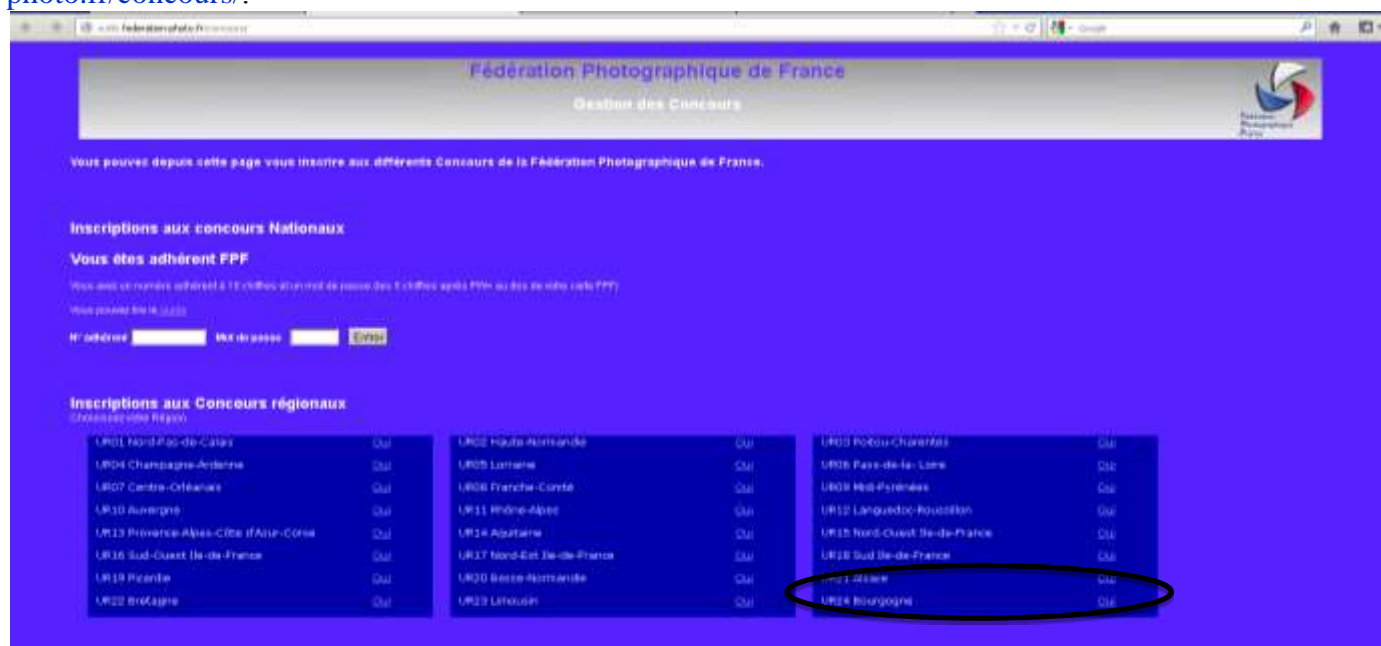
Tout en prenant le grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué.

Les photos seront à la disposition des participants **après** le concours ou bien au plus tard à l'Assemblée générale. En cas de litige, la décision des commissaires sera souveraine.

Par sa participation, chaque participant aura accepté le présent règlement.

6. MODE D'ENREGISTREMENT DES IMAGES AU CONCOURS

Les images devront être saisies sur le portail concours du site fédéral : <http://outils.federation-photo.fr/concours/>.



Cette fonctionnalité permet l'édition de ses propres étiquettes avec code barre. En cas de soucis, merci de prendre contact avec les commissaires. Le responsable du concours au sein du club devra impérativement joindre le récapitulatif des images postées à son envoi. Les étiquettes avec code barre seront à apposer en **haut à gauche au dos des images** (l'impression doit être de bonne qualité pour pouvoir être lisible et scannée le jour du concours).

Le Concours « Challenge Régional Interclub de l'Amitié », est un concours de Prestige, non qualificatif pour un national. Les œuvres ayant déjà été récompensées dans les Challenges de l'Amitié précédant ne peuvent re-concourir.

Le Commissaire du Challenge UR18
Claudine DJIBRÉ
Mail : claudine.djibre@sfr.fr
Tel. 06 31 60 13 58

Le Commissaire adjoint du Challenge UR18
Geneviève MONCHIET
Mail : genevieve.monchiet@gmail.com
Tel. 06 43 18 77 78